

Adresse de la société populaire de Sainte-Mère-Église (Manche) annonçant le don d'un cavalier et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sainte-Mère-Église (Manche) annonçant le don d'un cavalier et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 249-250;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34648_t1_0249_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Vainqueurs des bons par la bonté,
Et des méchants (*ter*) par le salpêtre (1).

*** Déjà vous avez décrété plusieurs fois que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie; je demande que vous rendiez aujourd'hui ce même décret en faveur des sections de Mutius-Scaevola, de l'Unité et de la Montagne. Je demande encore l'insertion au bulletin des discours des pétitionnaires et de la réponse du président.

Ces propositions sont adoptées (2).

Les citoyens présents se retirent au bruit des applaudissements et des cris de « Vive la Montagne, Vive la République » (3).

30

Le citoyen Bonjour, adjoint du ministre de la marine, a donné pour les frais de la guerre, pendant le 4^e trimestre de 1793 (vieux style), 75 liv. en assignats (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

31

Les députés de la société de Beaumont-sur-Oise, toute composée de sans culottes, se présentent à la barre de la Convention, et offrent à la patrie 140 chemises, 36 paires de bas, 8 paires de souliers, un chapeau, 2 paires de guêtres, 9 draps, 7 livres et demie de charpie, 53 livres de vieux linge, et un écu de 6 liv. portant l'effigie du tyran. Ils annoncent à la Convention qu'ils ont célébré la fête des généreux martyrs Lepeletier et Marat, et changé leur église en temple de la Raison. Ils invitent la Convention à ne descendre de la Montagne qu'après avoir lancé sa foudre sur les tyrans (6).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Le citoyen Bethisy, de Belloy, cultivateur respectable, infirme depuis plusieurs années, père de neuf enfans, est venu lui-même, accompagné de son épouse, nous offrir son fils aîné en uniforme et pourvu de tout son entretien.

Vous connoissez mon patriotisme, nous a-t-il dit, il est ardent, il est pur; et puisqu'il ne m'est pas donné de verser mon sang pour la patrie, recevez en échange la plus chère partie de moi-même, ma plus douce espérance, le soutien de mes vieux jours, mon fils aîné. Je ne demande rien pour lui; un républicain ne se met pas à prix: donnez lui seulement un cheval et des armes, il vous en rendra bon compte. Le sang dont il sort est un sûr garant de sa bravoure. Son oncle Bethisy, quartier-maître des grena-

diers de la Convention, vient d'exterminer les brigands de la Vendée; ses deux cousins, Fontaine et Bethisy, hussards dans l'armée du Nord, se sont couverts de gloire en plusieurs occasions; et ma joie seroit complète si mon fils pouvoit faire ses premières armes dans la même compagnie (1).

Républicain, lui répond LE PRÉSIDENT, c'est le plus bel hommage que tu puisses rendre à ta patrie. Saches qu'un hussard Jacobin vaut mieux qu'un escadron d'esclaves. (*Applaudissemens.*) (2).

[RUHL] convertit en motion la pétition de la société populaire de Beaumont-sur-Oise, que le hussard qui s'est présenté à la barre, tout habillé aux dépens de son père, soit incorporé dans le régiment et dans le même escadron où servent ses deux cousins.

La Convention décrète cette incorporation (3).

32

La société populaire, séante à Sainte-Mère-Eglise (4), annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'équiper et monter un cavalier qui brûle de voler à la défense de la République. Elle engage la Convention à ne point abandonner cette Montagne qui frappe de terreur nos ennemis, sans les avoir chassés du sol de la liberté qu'ils souillent encore (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*Ste Mère-Eglise, 18 niv. II*] (7)

« Citoyen président,

La Société populaire de Ste Mère-Eglise a senti combien il étoit instant d'opposer aux vils ennemis de la République une cavalerie nombreuse et formidable. Des malveillants leur attribuoient en ce point une fausse supériorité sur nous; mais la Convention a dit, et des escadrons invincibles ont été formés. L'espoir liberticide des despotes a été anéanti. On a vu partir de tous les points de la République des chevaux infatigables et des cavaliers aguerris. La société républicaine de Ste-Mère-Eglise, t'annonce qu'elle a surveillé l'exécution des décrets de la Convention. Elle n'a vu partir que des coursiers belliqueux montés par des républicains armés jusqu'aux dents. Elle t'annonce qu'elle fait hommage à la République d'un cavalier monté, équipé et armé de toutes pièces, un cavalier entièrement dévoué à la chose publique et qui n'attend que le premier signal de notre district pour se rendre au lieu de destination. Puisse-t-il — mais son courage et le nôtre en répondent — Puisse-t-il ne revenir que vainqueur! Pour toi, fais connoître à l'auguste Sénat que tu présides nos vœux et nos sentiments. Quelle reste immobile, qu'elle

(1) *M.U.*, XXXVI, 255; *Bⁱⁿ*, 15 pluv.; *C. Eg.*, n° 536; *J. Sablier*, n° 1117.

(2) *Mon.*, XIX, 384; *Débats*, n° 502, p. 214.

(3) *M.U.*, XXXVI, 255.

(4) *P.V.*, XXXI, 346 et XXXII, p. 109.

(5) *Bⁱⁿ*, 15 pluv. (suppl¹). Il précise qu'il s'agit d'un double don de 75 l., par l'oncle et le neveu.

(6) *P.V.*, XXXI, 346. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *J. Fr.*, n° 498; *Débats*, n° 502, p. 215; *C. Eg.*, n° 535; *J. Paris*, n° 400; *Ann. patr.*, p. 1788; *J. Sablier*, n° 1117.

(1) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(2) *M.U.*, XXXVI, 256.

(3) Minute de la main de Rühl (*C* 290, pl. 905, p. 10).

(4) District de Carentan (Manche).

(5) *P.V.*, XXXI, 347. Mention dans *Audit. nat.*, n° 499.

(6) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(7) *C* 292, pl. 938, p. 6.

ne cesse de tenir nos destinées qu'au moment où les rois et leurs suppôts se retireront du sol libre de la République en avouant leur honte et notre gloire. S. et F.»

DELAGARDE (*présid.*), LOISON (*secrét.*).

33

La société des républicains de Neuilly présente à la Convention nationale un cavalier équipé et armé, prêt à combattre les tyrans et leurs infâmes satellites; et dit qu'en apprenant la pénurie où se trouvent les généreux défenseurs de la patrie, des effets de premier besoin contre la rigueur de la saison, chacun, dans la commune, s'est empressé de porter chemises, souliers, bas, guêtres, bottes, argent aux commissaires de la société chargés de recevoir les dons. Elle demande au surplus que les eaux stagnantes d'un bras de la Seine, près des murs de la commune de Neuilly, ne soient pas plus longtemps interceptées par une chaussée qui conduit au nouveau, et qu'il y soit pratiqué un aqueduc pour faciliter leur cours (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des ponts et chaussées.

34

La société des amis de la Constitution républicaine, établie à Chagny (1), prévient la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un cavalier, prêt à se mesurer avec les lâches ennemis de la Liberté (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

35

La société populaire de Chevry, district de Melun, dépose sur l'autel de la patrie 36 chemises, 37 paires de bas, 2 paires de souliers, 4 mouchoirs, pour être distribués aux braves défenseurs de la liberté. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Chevry, 15 pluv. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

Les citoyens composant la Société populaire de Chevry viennent déposer dans le sein de votre auguste assemblée, par le ministère d'un de ses membres qu'elle a nommé à cet effet 36 chemises, 37 paires de bas, 2 paires de souliers,

(1) P.V., XXXI, 347. Mention dans *Débats*, n° 502, p. 215; *J. Fr.*, n° 498; *Mon.*, XIX, 387; *J. Sablier*, n° 1118.

(2) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(3) Saône-et-Loire.

(4) P.V., XXXI, 347.

(5) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(6) P.V., XXXI, 347.

(7) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(8) C 290, pl. 920, p. 29.

4 mouchoirs, pour être distribués à nos braves et intrépides défenseurs. Nous vous félicitons, Citoyens, de tout notre pouvoir sur les rapides et heureux succès de vos glorieux travaux et vous invitons de rester à votre poste jusqu'à l'entier affermissement de la République une et indivisible que nous soutiendrons jusqu'à la mort. Vive la République, Vive la Montagne.»

MINOR (*présid.*), GIOT (*v.-présid.*), ROCH (*secrét.*), PAQUINAUD, MARLOZ (*présid. du C. de surveillance*), DEPUICHAULT (*maire*), CARRUELLE (*agent nat.*), ROGEZ (*off. mun.*), GUIMBARD (*clerc*), BANCE, FIRMÉ.

36

Le conseil-général, le comité de surveillance et la société populaire de la commune de Montech, district de Castelsarrasin, annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 56 marcs d'argenterie provenant de leur église. Ils demandent qu'on leur accorde la propriété de l'église pour y tenir leurs séances, et que la somme de 4000 liv., pour la mettre en état, soit prise sur les riches égoïstes de la commune (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des domaines.

37

Le comité de surveillance de la section de Popincourt envoie un brevet de pension de 83 liv. 16 s. 9 den., déposé sur son bureau par le citoyen Vincent, demeurant rue Saint-Maure, n° 17. Celui-ci fait hommage à la patrie du montant de ce brevet pour les frais de la guerre, jusqu'à six mois après la paix (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité de liquidation.

38

Le comité de surveillance de la commune de Dax expose à la Convention que, depuis qu'un décret a supprimé l'arrêté des représentants du peuple qui interdisait le cours des monnoies dans le département des Landes et ceux environnans, l'agiotage a recommencé et les assignats baissent: elle demande à la Convention qu'elle ordonne que toutes les monnoies d'or et d'argent en circulation, qui portent l'effigie du tyran, soient échangées aux caisses des receveurs de district (5).

Insertion au bulletin (6).

Renvoyé au comité des finances.

(1) P.V., XXXI, 347.

(2) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(3) P.V., XXXI, 348.

(4) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(5) P.V., XXXI, 348. Mention dans *J. Fr.*, n° 498; *J. Sablier*, n° 1117.

(6) Bⁱⁿ, 17 pluv.